



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE

RÈGLEMENT NUMÉRO 271

DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE
PAR LA MUNICIPALITÉ DE L'ÉTUDE POUR LA
MUNICIPALISATION DE LA RUE DU RUISSEAU-
WILLIAMS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Gore a reçu une requête de certains contribuables ayant une résidence sur la rue du Ruisseau-Williams demandant que la municipalité procède l'évaluation du projet pour la municipalisation de ladite rue, incluant l'estimation budgétaire des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la requête autorise la municipalité à faire préparer les plans préliminaires et l'estimation des frais relativement au projet afin de clarifier l'envergure des travaux qui seront facturés aux riverains de la rue ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les coûts concernés par la préparation préliminaire des plans, l'estimation budgétaire ainsi que les frais d'administration du projet seront incluses dans cette phase du projet.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Gore désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales et de l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale afin de pouvoir prendre en charge cette phase du projet et imposer une taxe spéciale pour le remboursement des travaux décrits ci-haut ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et la présentation du présent règlement ont été donnés par le conseiller Daniel Leduc à la séance ordinaire du Conseil du 2 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE le Maire fait la présentation du règlement conformément aux exigences du Code municipal du Québec (C-27.1).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le présent règlement soit adopté.



**RÈGLEMENTS DE LA
BY-LAWS OF THE** **Municipalité du Canton de Gore**

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La municipalité prendra à sa charge les travaux suivants dans le cadre du projet de municipalisation de la rue du Ruisseau-Williams – phase 1 :

- Services professionnels pour la préparation des plans préliminaires
- Services professionnels pour la préparation de l'estimation budgétaire pour les travaux
- Frais d'administration de 5 %

La ventilation des coûts est retrouvée à l'annexe « A ».

ARTICLE 3

Pour assumer le coût net des travaux dans le cadre du projet de municipalisation de la rue du Ruisseau-Williams – phase 1, une tarification de 1 433,08 \$ sera imposée sur deux ans (soit 716,54 \$ par année) à chacun des 15 lots situés le long de la rue du Ruisseau- Williams pour que soient divisés en parts égales les frais.

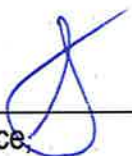
La liste des 15 lots concernés est déposée à l'annexe B du présent règlement et en fait partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 4

Un intérêt au taux prescrit par résolution pour l'année d'imposition où s'applique la tarification sera ajouté sur tous les soldes impayés.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi



Scott Pearce,
Maire



Sarah Channell,
Greffière-trésorière

AVIS DE MOTION :	2025-06-02
PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT :	2025-06-02
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	2025-07-07
AVIS DE PUBLICATION :	2025-07-14
ENTRÉE EN VIGUEUR :	2025-07-14



Annexe A
Ventilation des coûts

Travaux	Montant taxes nettes
Services professionnels : Contrat pour la préparation des plans préliminaires (soumission phase 1)	20 472,56
Frais d'administration : 5 % sur les coûts taxes nettes	1 023,63
Montant total de la phase 1	21 496,19
Montant facturé par lot riverain	

*Copie de la soumission

[Handwritten signature in blue ink]



RÈGLEMENTS DE LA
BY-LAWS OF THE Municipalité du Canton de Gore

Annexe B
Propriétaires concernés

	NOM	LOT		TAXE SPÉCIALE
1	BRUNO LANDRY FRANCOIS JOANNE	5 318 275	Terrain vacant Coin	1 433,08
2	BEAUDRY NANCY	5 318 282	Terrain vacant	1 433,08
3	GESTION FRANCA INC	5 318 279	Terrain vacant	1 433,08
4	GAGNIER NATHALIE COTE ANDRE	5 318 283	Terrain vacant	1 433,08
5	DAJUST JEAN CLAUDE DAVID DIANE	6 621 043	Terrain vacant	1 433,08
6	DAJUST JEAN CLAUDE DAVID DIANE	6 621 042	Terrain vacant	1 433,08
7	LAVOIE DENISE DI GIROLAMO CONSTANT	5 318 270	1 rue Coin	1 433,08
8	POIRIER MATHIEU DE CHAMPLAIN HELENE	5 318 276	4 rue	1 433,08
9	SEGLIN LOUISE LATREILLE YVAN	5 318 277	6 rue	1 433,08
10	CARDENAS LAURA DOUGLAS DAVID	5 318 278	7 rue	1 433,08
11	BRUNET PIERRE ROY JOSEE	5 318 281	8 rue	1 433,08
12	LAVALLEE JEAN FRANCOIS FOURNELLE MARYSE	5 318 287	12 rue	1 433,08
13	LÉVELLÉE MARIO SANTERRE NATHALIE	5 318 860	18 rue	1 433,08
14	CANTIN CAROLINE	5 318 284	24 rue	1 433,08
15	CANTIN CAROLINE	5 318 323	24 rue	1 433,08